



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rentrée scolaire : un jour sans fin !

Question écrite n° 40882

Texte de la question

Mme Muriel Ressiguier interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conditions de la rentrée scolaire du 2 septembre 2021 qui concerne 12 millions d'élèves. 19 mois après le début de la pandémie de la covid-19, le protocole de cette rentrée scolaire semble toujours aussi confus. Son approximation engendre inutilement du stress et de la colère autant chez les professeurs et les personnels des écoles que chez les élèves et leurs parents. Jugé trop généraliste, imprécis, voire risqué, son protocole sanitaire suscite de l'incompréhension et ne fait pas l'unanimité. Même le Président de la République aurait demandé à M. le ministre le 11 août 2021, lors d'une entrevue au Fort de Brégançon, de mieux l'expliquer aux Français. Hélas, c'est avec étonnement et indignation que les professeurs et les personnels des écoles ont découvert les détails de ce protocole, dont ils auront en partie la responsabilité de la mise en œuvre, par voie de presse *via* un entretien que M. le ministre a donné le 21 août 2021 au lieu d'être informés en amont... Le niveau 2 d'un protocole, qui comprend 4 niveaux, a donc été retenu pour cette rentrée scolaire. Alors que la circulation du virus est actuellement plus forte qu'en juillet 2021, le protocole de rentrée est pourtant allégé, regrettent les syndicats. Alors que les taux d'incidence vont de 46,4 dans la Creuse à 644,3 dans les Bouches-du-Rhône, l'ensemble du territoire métropolitain sera soumis au même protocole sanitaire. L'incohérence est de mise. « Je regrette qu'il n'y ait pas de seuil permettant de dire à quel taux d'incidence correspond le niveau 2 et à quel moment on passerait au niveau 3 » déplore Sophie Vénéitay, secrétaire générale adjointe du Snes-FSU. Le protocole prévoit donc une série de mesures : respect des gestes barrières incluant le port du masque à l'intérieur, lavage de main régulier (en espérant que tous les établissements disposeront enfin de savon), mais aussi l'aération régulière des espaces clos (bon courage aux élèves et aux enseignants qui devront se couvrir en conséquence cet hiver), nettoyage régulier des surfaces (en espérant que le personnel manquant soit enfin embauché), des tests salivaires hebdomadaires, campagne de vaccination dans les établissements scolaires... autant de préconisations qui soulèvent avec évidence la question des moyens humains, matériels et financiers supplémentaires qui seront alloués pour mettre en œuvre ce protocole et protéger avec efficacité, les élèves, le personnel et les professeurs des établissements scolaires. Des masques pour les élèves vont-ils enfin être distribués gratuitement ? Par qui seront effectués les 600 000 tests par semaine que M. le ministre prévoit ? Les classes qui passeront en « distanciel » lors d'un cas covid seront-elles équipées en matériel informatique ? Un grand flou persiste autour de la généralisation des purificateurs d'air et des capteurs de CO2. Ces derniers sont recommandés dans l'actuel protocole sanitaire mais pas une ligne sur leur déploiement et ni leur financement. Les dotations allouées aux collectivités locales seront-elles augmentées en conséquence ? Dernièrement, lors d'une *interview* le 29 août 2021, M. le ministre a déclaré en évoquant l'allocation de rentrée versée mi-août à trois millions de familles modestes : « On sait bien, si on regarde les choses en face, qu'il y a des achats d'écrans plats plus importants au mois de septembre qu'à d'autres moments ». Pourquoi toujours soupçonner et stigmatiser les familles précaires ? Cette vieille rengaine chère à la droite et à l'extrême-droite révèle en réalité un mépris de classe inacceptable. Les déclarations provocatrices de M. le ministre ainsi que la campagne de communication sur la laïcité à l'école qui dévoie les principes de la laïcité et stigmatise certains élèves, ne sont-elles pas une manière de détourner l'attention des véritables problèmes et de camoufler le manque de moyens et de personnel dans les établissements scolaires ? Pour que l'école publique puisse assurer correctement ses missions, elle lui demande s'il va enfin permettre aux personnels et aux enseignants d'exercer dans de bonnes

conditions, de retrouver du sens et de la considération.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Ressiguiet](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40882

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6591

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)